

Siège social : **ALKERN FRANCE**
62440 HARNES

Établissement : **ALKERN FRANCE**
ALKERN FRANCE PLEUCADEUC
ZI LA BOURLAIE
56140 PLEUCADEUC

MARQUE NF - DALLAGES POUR SOLS, ABORDS DE PISCINE ET PAREMENTS MURAUX

DÉCISION D'ADMISSION N°003.001 du 02/10/07
DÉCISION DE RECONDUCTION N°003.030 du 20/03/23

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 403 Dallages pour sols, abords de piscine et parement muraux** (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com) (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 403, pour les produits désignés ci-après.

Pour le CERIB



Cédric FRANCOU

Le Responsable des activités de certification

56E002

Code interne : A - B/009 - G/013 - O

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Les principales exigences du référentiel de certification sont rappelées au verso.

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :

Hélène MATHOT

Tél.: 02 37 18 48 18

E-mail : h.mathot@cerib.com

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Signification de la ligne code interne :

O => une page observation est annexée au présent certificat

A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie

B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION NF 403

CARACTÉRISTIQUES D'ASPECT

Les dalles ne doivent pas présenter de défauts tels que épaufrures, fissures, écaillages.

De plus, les caractéristiques d'état de surface et de teinte étant subjectives, les limites acceptables sont définies par le fabricant par comparaison avec des échantillons étalons et suivant sa documentation.

De légères variations de la teinte entre les lots de produits peuvent être causées par les variations inévitables des nuances du ciment et des granulats, par le procédé de fabrication et les conditions de durcissement. Au moment de la mise en œuvre, il convient que les produits soient mélangés.

CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES

Le fabricant déclare les dimensions nominales (e x L x l) des produits constituant le modèle et les tolérances qu'il applique avec une tolérance maximale pour L et l de ± 5 mm.

L'épaisseur de la couche de parement (dalles bicouches) doit être supérieure ou égale à 4 mm.

Pour les parements muraux de forme irrégulière, est requis uniquement l'épaisseur minimale et maximale.

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES POUR LES DALLAGES POUR SOLS ET ABORDS DE PISCINE

Les essais résistance mécanique sont effectués sur des dalles de référence moulées et d'aspect de surface lisse dont les dimensions sont données dans le tableau suivant.

Dans le cas de dalles dont le procédé de fabrication ne permet pas de fabriquer de dalles de référence (cas par exemple de dalles fabriquées sur presse), il est possible de tester le produit fini.

Classe d'épaisseur	H1	H2	H3
Épaisseur nominale de fabrication du produit	De 10 à 20 mm	De 21 à 30 mm	Au-delà de 30 mm
Charge de rupture minimale en flexion sur dalle de référence de dimensions :	1,5 Kn 200 x 200 x 18 mm	2,5 kN 400 x 400 x 25 mm	5,0 kN 500 x 500 x 35 mm

DURABILITÉ, RESISTANCE AUX AGRESSIONS CLIMATIQUES ET CHIMIQUES

		Classes d'emploi	
		Intérieur exclusivement	Intérieur et extérieur
Dallages pour sols et abords de piscine	Contrainte minimale du béton en flexion (selon NF EN 13748 – 1 et 2)	4,0 MPa	
Parements muraux	Classe minimale de résistance à la compression (cylindre/ cube) selon norme NF EN 13198	Béton de granulats courants	C25/30 (N/ mm ²)
		Béton de granulats courants ne comportant pas de granulats de diamètre > 5,6 mm	C20/25 (N/ mm ²)
		Béton de granulats légers	LC12/13 (N/ mm ²)
Absorption d'eau (*)		≤ 7 %	≤ 6 %
Résistance aux agressions (OPTIONNELLE)	Chimiques : Taches, acides et bases	Taches, acides et bases	
	Climatiques : (Gel-dégel)	/	Résistance au gel avec ou sans sels de déverglaçage : pas de dégradation, (cf. annexes A ou B de NF EN 13198)

(*) il est possible de pratiquer une mesure de l'air occlus sur béton frais comme essai alternatif à l'absorption d'eau.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Résistance à la glissance (spécifications non requise pour les parements muraux)

Sols intérieurs et extérieurs (produits autres qu'abords de piscine) la résistance à la glissance au pendule SRT (selon l'annexe I de NF EN 1339) doit être supérieure à 35.

Si la surface des dalles comporte des motifs en creux ou en relief ou d'autres caractéristiques de surface qui empêchent de procéder à l'essai avec le pendule SRT, le produit est jugé satisfaisant aux prescriptions du référentiel NF 403 sans devoir être soumis à l'essai.

Abords de piscine : (zones autour du bassin occasionnellement mouillées) : le résultat d'essai au plan incliné (cf. annexe E de EN 13451-1) doit être supérieur à 18°, ce qui correspond au classement PN 18 de XP P 05-011.

Résistance à l'abrasion (optionnelle) (spécifications non requise pour les parements muraux)

Caractéristiques		Spécifications		
Résistance à l'abrasion	Essai d'abrasion au disque large.	Essai au disque large. Longueur de l'empreinte (mm)	Essai Capon (*). Longueur de l'empreinte (mm)	Classification U
		≤ 23 mm	42 < l ≤ 48	U3
		≤ 21 mm	l ≤ 42	U4

(*) Une corrélation établie par le CERIB permet de définir la valeur à l'essai CAPON à partir des résultats au disque large.

Résistance au poinçonnement (optionnelle) - essai de choc dur selon l'annexe 3 du cahier CSTB classement UPEC adapté aux revêtements de sol en carreaux à liant ciment.

2 classes :

Classe P3 : classe U3 + charge de rupture satisfaisant la classe d'épaisseur concernée (cf. tableau n° 1) + pas de dégradation après un choc dur.

Classe P4 : classe U4 + charge de rupture $\geq 2,5$ kN + pas de dégradation après trois chocs durs successifs.

MARQUE NF - DALLAGES POUR SOLS, ABORDS DE PISCINE ET PAREMENTS MURAUX
Établissement : ALKERN FRANCE
56140 PLEUCADEUC
Liste des produits certifiés
Décision n°003.030

Page : 3

Appellation commerciale	Famille d'aspect de surface	Modèles		Utilisation			Caractéristiques optionnelles				
		classes d'épaisseur	classes d'emploi	sol	piscine	parement mural	Résistance aux agressions climatiques : gel/dégel		chimiques : taches, acides et bases	Résistance à l'usure	Résistance au poinçonnement
							Avec sels	Sans sel			
Cluny / Bruges	aspect pierre	H2	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U3	P3
Toscane	aspect pierre	H2	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	P4
Cyrano	aspect pierre	H2	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	P4
Novaschiste	aspect pierre	H2	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	P4
Luna	aspect pierre	H2	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	P4
Piana	aspect pierre	H2	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	P4
Jenna	aspect pierre	H2	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	P4
Bruges	aspect pierre	H2	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	P4
Strial/Graffi	aspect pierre	H3	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	P4
Volcanik	aspect pierre	H3	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	P4
Novaschiste	aspect pierre	H3	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	P4
Luna PR	aspect pierre	H3	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	P4
Ardélia	aspect pierre	H3	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	P4
Calcara	aspect pierre	H3	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	P4
Tennessee/Excellence	aspect bois	H3	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	/
Tennessee/Excellence	aspect bois	H2	Int-Ext	/	X	/	/	X	/	U4	/

X:oui et /:non

Établissement :

ALKERN FRANCE
56140 PLEUCADEUC

Décision **DSP** N° **003.030** du 20/03/23

OBSERVATIONS

Le CERIB a examiné votre demande d'extension formulée par courriel du 14/03/2023, relative au modèle de dalles d'appellation commerciale STRIAL/GRAFFI, H3 (aspect pierre) - INT/EXT - utilisation piscine U4-P4

Des éléments joints à votre demande et du rapport de visite du 15/03/2023, il ressort que votre système de contrôle en production et les résultats des essais réalisés en interne répondent aux exigences du référentiel de certification.

En conséquence, le CERIB prononce l'extension du droit d'usage de la marque NF "Dallage pour sols, abords de piscine et parements muraux" au modèle précité.